

HOLTOM
Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : 27, rue Lambert
Zone Industrielle de Bel Air
97450 SAINT LOUIS (Réunion)
514 098 516 RCS SAINT-PIERRE

Rapport de Gestion du Groupe établi par le Président et présenté à l'Assemblée Générale
Ordinaire Annuelle du 8 février 2025

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous présentons le rapport de gestion du groupe HOLTOM durant l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le groupe HOLTOM présente des comptes consolidés depuis le 1^{er} janvier 2010.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport des Commissaires aux Comptes.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Le périmètre de consolidation du groupe HOLTOM est composé de 65 sociétés au 31 décembre 2023, contre 60 en N-1 :

- 1) SAS HOLTOM
2) SA TRANSPORTS MOOLAND OSMANN

Pôle transport	Pôle immobilier	Pôle participations	Autres
3) MOOLAND TRANSPORTS	26) SAS PROMOTOM	49) MOOLAND PARTICIPATIONS	62) SAS FORMATOM
4) SA SETCOR	27) SAS SOCOTOM	50) SAS MOSAIQUE	63) BAGELEC
5) SARL ECOBUS	28) SARL AURORE	51) SEMOP AGGLO'BUS	64) CCTPL
6) SAS ESCAPAD 'KREOL	29) SCI AUBEPINE	52) SAS DERICHEBOURG OI	
7) SARL TRANSALAZE	30) SCI AQUARELLE	53) SAS DERICHEBOURG PROPTE OI	
8) SAS TRANS'TAX	31) SCI BELLISIMA	54) DECHEINVEST SAS	
9) SNC BUSSINVEST 2008	32) SCI CAMBAIE 1992	55) SAS MFD	
10) SNC BUSSINVEST 08	33) SCI CREPUSCULE	56) SAS MATIS	
11) SNC BUSSINVEST 2009	34) SCI LES COCOTIERS	57) SASU SSTM	
12) SNC BUSSINVEST 2010	35) SCI ETANG DU GOL	58) SAS MCS	
13) SNC BUSSINVEST 2013	36) SCI L'ECLECTIQUE	59) SAS OPTIMUM	
14) SNC CARINVEST 2004	37) SCI LA BRETAGNE 1997	60) SNC SGA OI	
15) SNC CARINVEST 2005	38) SCI LE CLOS SAINT-JULIEN	61) SAS START OI	
16) SNC CARINVEST 2007	39) SCI MOOLAND		
17) SNC CARINVEST 2012	40) SCI OM 1969		
18) SNC CARINVEST 2008	41) SCI OM 1970		
19) SNC CARINVEST 2009	42) SCI OM 1974		
20) SNC CARINVEST 2010	43) SCCV 2M IMMO		
21) SNC MASCARINVEST 2007	44) SCI SLAF		
22) SNC TRANSPINV 2008	45) SCI ZOUBEYDA		
23) SNC ECOBINVEST	46) SAS REUNION LOTISSEMENT		
24) GIE ACTIV	47) SAS LE BOUCAN		
25) SARL EVOTRANS	48) SAS FAHAM		

Le groupe a créé en 2023 les entités suivantes à hauteur de 100% : MOOLAND PARTICIPATIONS et MOOLAND TRANSPORT, intégrées selon la méthode d'intégration globale.

Le groupe a acquis également 95% de la SAS BAGELEC REUNION et 100% de la SARL CENTRE DE CONTROLE TECHNIQUE DES POIDS LOURDS (CCTPL)

Il est rappelé que la société TRANSPORTS MOOLAND OSMANN SA, seule filiale de la société HOLTOM, est détenue à hauteur de 94,40 % en pleine propriété. En conséquence, la société HOLTOM a droit à 94,40 % du résultat de l'exercice et des autres capitaux propres.

La méthode de consolidation par palier a été retenue, avec un unique palier au niveau de la société TMO SA. La consolidation des comptes au niveau de ce palier est reprise suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société HOLTOM.

Les sociétés GIE ACTIV, SARL EVOTRANS, SAS START OI, SEMOP AGGLO BUS, SAS MAYOTTE CONTROLE SERVICES, SAS MF DEVELOPPEMENT, SAS OPTIMUM, SASU SSTM, SAS MATIS, SNC SGA OI et SAS FAHAM ont été intégrées selon la méthode dite « *proportionnelle* ».

La société SAS DERICHEBOURG OI et ses filiales ont été intégrées selon la méthode dite « *mise en équivalence* ».

Toutes les autres filiales ont été intégrées selon la méthode dite « *globale* ».

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE.

Pour la bonne compréhension, les comptes consolidés vous sont présentés pour cet exercice, sous forme simplifiée arrondie au millier d'euros (K€).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires net du groupe s'est élevé à 83 309 K€ contre 62 494 K€ pour l'exercice précédent. Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'intégration de la société BAGELEC REUNION et par un accroissement du chiffre d'affaires lié à l'activité transport du groupe.

Compte tenu de la comptabilisation d'autres produits, les produits d'exploitation du groupe se sont élevés à 85 027 K€ contre 66 162 K€ pour 2022.

Les charges d'exploitation au 31 décembre 2023 ont atteint au total 80 512 K€ contre 62 477 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation du groupe ressort pour l'exercice à 4 515 K€ contre 3 685 K€ pour l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du solde de – 856 K € des produits et frais financiers, de dotations aux amortissements et écarts d'acquisition pour – 443 K€, il s'établit à un bénéfice de 3 216 K € contre un bénéfice de 2 909 K€ pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de + 1 158 K€, d'impôts sur les résultats pour + 3 649 K€, le résultat net des entreprises intégrées est un bénéfice de 8 023 K € contre 3 753 K€ en 2022.

Après prise en compte de la quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence pour - 392 K€, le résultat net de l'ensemble consolidé est un bénéfice de 7 631 K€.

Après déduction des intérêts minoritaires pour 1 257 K€, le résultat net est un bénéfice de 6 374 K€ contre 2 943 K€ pour 2022.

Au 31 décembre 2023, le total des dettes du groupe est de 62 899 K €.

Nous vous informons que l'effectif moyen du personnel du groupe est de 952 personnes au 31 décembre 2023 contre 715 pour l'exercice précédent.

Vous trouverez le détail des comptes consolidés dans le rapport annuel de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons conformément à l'article L 225-100 du Code de Commerce de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

Pour votre information, l'actif immobilisé des trois derniers exercices se présente de la façon suivante :

	2023	2022	2021
Ecart d'acquisition	901 K€	1 178 K€	1 324 K€
Immobilisations incorporelles nettes à la clôture	2 177 K€	2 458 K€	2 013 K€
Immobilisations corporelles nettes à la clôture	54 982 K€	45 453 K€	41 400 K€
Immobilisations financières nettes à la clôture	3 287 K€	2 743 K€	2 563 K€
Titres mis en équivalence	633 K€	1 209 K€	1 481 K€

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE.

1) ACTIVITE TRANSPORT

- **TS TCO** : Le groupe a récupéré 11 services supplémentaires en mars 2024 et est actuellement titulaire de 75 services sur ce marché.
- **TS CIREST** : Ce marché a été renouvelé en septembre 2024 pour 6 ans jusqu'en juillet 2030. Le groupe, via la filiale TRANSALAZE, est titulaire d'un lot de 7 services sur la commune de Salazie.
- **TU CINOR** : Ce marché a été renouvelé en Décembre 2024, le groupe est titulaire d'une ligne supplémentaire (ligne 13).
- **TU CASUD** : La délégation de service public initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2022 a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2024. Le groupe a candidaté à l'appel d'offres de renouvellement de ce marché.
- **TU CIVIS** : La délégation de service public devait prendre fin au 31 décembre 2024. Le renouvellement du marché n'ayant pas encore été notifié, un avenant de prolongation est possible.

- **TU CAR JAUNE :** Ce marché a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Le groupe a candidaté à l'appel d'offres de renouvellement du marché.
- **TU TO (ex TCO) :** Ce marché a été prolongé jusqu'en juin 2025, la consultation pour le renouvellement du marché est en cours.

2) ACTIVITE IMMOBILIERE

Le groupe poursuit sa volonté de renforcer et structurer sa branche immobilière avec :

- L'acquisition en février 2024 par la SCI LE CLAIR DE LUNE d'une maison à la Rivière Saint-Louis en vue de la création d'une maison de retraite
- L'achèvement des travaux :
 - de reconstruction de l'atelier de CAMBAIE en avril 2024
 - de construction de 12 logements à la Bretagne en décembre 2024
- La poursuite des projets
 - de transformation de 4 logements à l'Etang Salé (second œuvre achevé à 75%)
 - de construction de 10 logements à Saint-Louis (hors d'eau et hors d'air en 12/24)
 - de réhabilitation de l'ensemble immobilier de Boucan Canot (livraison de 2 logements sur 3)
- Le démarrage des travaux :
 - d'aménagement de 26 parcelles à Saint-Louis en avril 2024 (lotissement les cocos)
 - de construction du nouveau centre d'exploitation de Cilaos en septembre 2024
- La candidature à un appel à projet de la commune de St LEU pour l'acquisition d'un terrain en vue d'y construire une résidence de tourisme.

3) RESTRUCTURATION JURIDIQUE

Dans le cadre de la restructuration des activités de transport et de participations, deux sociétés avaient été créées en 2023 :

- MOOLAND TRANSPORTS, destinée à regrouper l'ensemble de l'activité transport du groupe.
- MOOLAND PARTICIPATIONS, destinée à regrouper l'ensemble des participations que le groupe détient dans différentes sociétés.

Les apports partiels d'actifs ont été réalisés en décembre 2024.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau annexé à notre bilan vous donne toute information concernant notre filiale TMO SA.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous prévoyons un résultat en stagnation pour le prochain exercice au vu des prévisions d'atterrissage du budget de l'exercice 2024.

ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

Le Président.

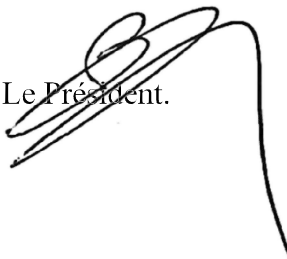


TABLEAU ANNEXE AU RAPPORT DU GROUPE HOLTOM
Exercice clos le 31.12.2023

Les données caractéristiques figurant au bilan de la société TMO SA, seule filiale directe de la société HOLTOM (avant retraitement) sont les suivantes :

	TMO SA
Chiffre d'affaires HT	27 469 467€
Résultat d'exploitation	1 877 097 €
Résultat courant avant Impôts	2 776 145 €
Résultat Net après Impôt	2 377 375 €
Situation nette avant distribution	24 822 593€
Prévision de distribution	1 800 000 €
Endettement à plus d'un an	7 930 624 €
Endettement à un an au plus	17 299 229 €

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros

Siège social : 27 rue Lambert

Zone Industrielle de Bel Air

SAINT LOUIS (Réunion)

514 098 516 RCS SAINT-PIERRE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 JUIN 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 314 356 euros, de la manière suivante :

- une somme de65 717.80 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,
 - une somme de555 000.00 €
aux actions, à titre de dividende brut,
 - et le surplus, soit693 638.20 €
au compte « report à nouveau »
- Total.....1 314 356.00 €

.../...

Ce dividende sera soumis, pour les personnes physiques, au prélèvement forfaitaire unique de 30 %, dont 17.2 % pour les prélèvements sociaux et 12.8 % pour le prélèvement fiscal, conformément aux dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts

Toutefois, les personnes physiques ayant demandé à être dispensées du prélèvement fiscal au titre de l'article 242 quater du Code général des impôts et qui ont choisi de rester imposées au barème progressif de l'impôt sur le revenu, pourront bénéficier de l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 §3.2° du Code général des impôts et de la déductibilité de la CSG.

Ce dividende sera mis en paiement dès l'issue de l'assemblée générale par inscription aux comptes courants des actionnaires.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes par action pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

/A

COMPTES CONSOLIDÉS GROUPE MOOLAND

Comptes consolidés annexés au rapport
des commissaires aux comptes



31 DÉCEMBRE 2023

États financiers

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	11	83 309	62 494
Autres produits d'exploitation	12	1 718	3 687
Produits d'exploitation		85 027	66 182
Achats consommés	13	(23 459)	(13 553)
Charges externes	14	(16 937)	(16 791)
Impôts et taxes	15	(1 055)	(1 008)
Charges de personnel	16	(30 819)	(24 788)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	17	(8 242)	(6 351)
Opérations en commun			12
Charges d'exploitation		(80 512)	(62 477)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		4 515	3 685
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition		(443)	(438)
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		4 072	3 247
Produits financiers	18	146	119
Charges financières	19	(1 003)	(457)
Résultat financier		(856)	(338)
Produits exceptionnels	20	2 174	1 608
Charges exceptionnelles	21	(1 016)	(2 227)
Résultat exceptionnel		1 158	(619)
Impôts sur les résultats	22	3 649	1 463
Résultat net des entreprises intégrées		8 023	3 753
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		(392)	(47)
Résultat net de l'ensemble consolidé		7 631	3 706
Intérêts minoritaires		1 257	763
Résultat net (part du groupe)		6 374	2 943

Comptes consolidés annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Bilan consolidé

Libellé		2023	2022
Immobilisations incorporelles	2	3 084	3 636
Dont Ecart d'acquisition	1	901	1 178
Immobilisations corporelles	2	54 965	45 453
Immobilisations financières	3	3 287	2 743
Titres mis en équivalence		633	1 209
Actif immobilisé		61 970	53 041
Stocks et en-cours	4	5 690	3 974
Clients et comptes rattachés	6	18 144	12 752
Autres créances et comptes de régularisation	6	10 252	6 793
Dont Impôts différés Actif	5	50	34
Valeurs mobilières de placement	7	324	322
Disponibilités		6 886	6 482
Actif circulant		41 296	30 324
Total ACTIF		103 266	83 365
Capital		10 000	10 000
Primes liées au capital		145	145
Réserves		16 396	17 692
Résultat net (Part du groupe)		6 374	2 943
Capitaux propres (part du groupe)		32 915	30 780
Intérêts minoritaires		3 690	2 837
Autres fonds propres		515	644
Total des capitaux propres		37 121	34 261
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	8	3 247	3 395
Provisions		3 247	3 395
Dettes financières	9	35 953	26 173
Fournisseurs et comptes rattachés	10	11 354	7 270
Autres dettes et comptes de régularisation	10	15 591	12 266
Dont Impôts différés Passif		2 218	2 418
Dettes		62 899	45 709
Total PASSIF		103 266	83 365

Comptes consolidés annexés au rapport
des commissaires aux comptes



Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
Société anonyme au capital de 40.000 €
4, rue Monseigneur Mondon - 97 400 Saint-Denis



THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING
Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis
95 Chemin Pente Sassy - Local 1 - Espace TERANI
97440 SAINT-ANDRE

HOLTOM

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023



commissaire
aux comptes

HOLTOM

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros
Siège social : Zi Bel Air - 27 rue Lambert - 97450 SAINT-LOUIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société HOLTOM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

.../...

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens en application des méthodes comptables décrites dans la note « immobilisations corporelles et incorporels » en page 10 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les modalités d'évaluation des immobilisations comptabilisées au bilan de la société HOLTOM et à nous assurer que l'information fournie en annexe était appropriée pour la clôture 2023.

- Impôts différés

La note « impôts différés » en page 11 et page 19 de l'annexe expose les modalités de reconnaissance des actifs et des passifs d'impôts différés. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquels se fondent ces estimations pour la clôture 2023.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

.../...

EXA

CORRESPONDANT
FORVIS MAZARS

Société de commissaires aux comptes



RSM

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT TAX CONSULTING

Société de commissaires aux comptes

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

A Saint-Denis, le 7 février 2025

Les Commissaires aux Comptes :

EXA SA

Franck LOUSSOUARN

RSM

Eric VERBARD